

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du Bocage

Organise le 12 août 2018 avec le concours du Saint-Lô Auto Club une épreuve automobile régionale
Dénommée

14^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE

HERENGUERVILLE / QUETTREVILLE SUR SIENNE

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne : (coef.1)

Le championnat de Ligue Régional du Sport Automobile de Normandie

LE CHALLENGE DES Sponsors de l'A.S.A du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro 34 en date du 07/05/2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 370 en date du 07/05/2018

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme QUERU Sylvie	Licence n°14919
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. HELYE Francis	Licence n°1252
	Mme. LENGLINE Virginie	Licence n° 192460
Directeur de Course	M. LEREDDE Philippe	Licence n°8465
Directeurs de Course Adjoints	M. POTET Didier	Licence n°112692
Commissaire Technique responsable	M. QUERU William	Licence n°14922
Commissaires Techniques adjoints	M. TOUPET Michel	Licence n°40894
	M. LEGROS Didier	Licence n°180481
Médecin responsable	M. DE LIMA MARTINS Vitor	Licence n°158389
Chargé de la mise en place des moyens	M. RABEC Yves	Licence n°16358
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme LE MASLE Dany	Licence n°1087
Chargé des Commissaires de route	Mme LERDDE Martine	Licence n°188848
Chronométreurs	M. HAREL Hervé	Licence n°230034

Nombre de postes de commissaires 11

Nombre de commissaires 11

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) 2

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui non ?

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **vendredi 10 août 2018.à 00 H**

Publication de la liste des engagés le vendredi 10 août 2018

Vérifications administratives le 11 août 2018 de 17 H 30 à 19 H.

Vérifications techniques le 11 août 2018 de 17 H 30 à 19 H.

Vérifications administratives le 12 août 2018 7 H 15 à 9 H 30

Vérifications techniques le 12 août 2018 7 H 30 à 10 H

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 12 août 2018 à 10H

Essais non chronométrés le 12 août 2018 à 8 H 30

Briefing des pilotes le 12 août 2018 à 10 H 15.

Essais chronométrés le 12 août 2018. 10 H 30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 12 août 2018 à 12 H 30

Course

- 1^{ère} montée le 12 août 2018 à partir de 13 H 30
- 2^{ème} montée le 12 août 2018 à l'issue de la première montée
- 3^{ème} montée le 12 août 2018 à l'issue de la deuxième montée
- 4^{ème} montée le 12 août 2018 à l'issue de la troisième montée **(sous réserve)**
-

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 12 août 2018. à 19 H ENVIRON

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 12 août 2018 à 8 H 45

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 12 août 2018 de 7 H 15 à 9 H 30 heures, lieu Vadet la Marchanderie

Vérifications techniques le 12 août 2018 de 7 H 30 à 10 H, lieu Vadet la Marchanderie

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse

Garage HOCQUIGNY Jacques
25 rue de Régneville 50200 COUTANCES

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 12 août 2018 à 10H
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 12 août 2018 à 8 H 45

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme RABEC Anne Marie
30 rue du pont de la pierre
50680 Saint Clair sur L'elle

Tél : 02 33 05 32 74 / rabecoyote1àorange.fr

Jusqu'au mardi 7 août 2018 à 00 H. (cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à 220€ réduits à 110€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : néant

Publicité obligatoire : néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 14^{ème} COURSE DE COTE COTE REGIONALE DE HERENGUERVILLE/QUETTREVILLE sur SIENNE parcours suivant le plan

La course se déroulera en 4 montées. **(4^{ème} sous réserve)**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D578

Arrivée : sur la D578

Pente moyenne 4%

Longueur du parcours 110 m

Modalités de retour au départ

Parc de départ : D 578

Parc d'arrivée : D578

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ. Sur la D 578

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu VADET

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la D 578

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 H le 11août 2018

Les remorques devront être garées : au part concurrents

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le part concurrents

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : sur la D 578
- Pendant les essais et la course au parc départ : sur la D 578
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : sur la D 578

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra

Lieu. Au PC course de 8 H à 19 H

Téléphone permanence n° 06 64 36 44 79

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Centre de secours de COUTANCES Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu : sur la D 578 le 12 août 2018

De 10 H 15 à 10 H 30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes

- . Aux trois premiers au scratch
- . Aux premiers de groupe et classe
- . A la première féminine
- . Aux commissaires de piste désigné par tirage au sort
- . Les coupes ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera le 12 août 2018 vers 19 H

Engagement à retourner à : Mme RABEC Anne-Marie
30 Rue du pont de la Pierre 50680 SAINT CLAIR sur elle
02.33.05.32.74 / rabeccoyote1@orange.fr

Avant le:
Mardi 7 août 2018

Chèque à libeller à l'ordre de : Saint-Lô Auto Club 110 €

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

NUMERO	GROUPE	CLASSE	N° D'ORDRE	TRESORIER		VERIFICATIONS	
			Date d'inscription	Espèce :	ADMINISTRATIVES	TECHNIQUES	
NE RIEN INSCRIRE ICI			En cas de double monte veuillez remplir 2 engagements signalez qui part le premier				
			Chèque :				
			Virement :				

 <p>14^{ème} COURSE De COTE REGIONALE D'HERENGUERVILLE QUETTREVILLE SUR SIENNE</p> <p>* * *</p> <p>DATE : 12 AOÛT 2018</p>	CONDUCTEUR		VOITURE	
	Nom	Marque		
	Prénom	Type		
	Adresse	Année		
	Code Postal	Cylindrée réelle		
	Ville	Nbre de Cylindres		
	Téléphone	N° du Châssis		
	e-mail	N° du Moteur		
	N° Permis de Conduire	Turbo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Délivré par	Fiche d'Homologation Obligatoire		
	le	N° :		
	Catégorie	Passport Technique Obligatoire		
	Licence n°	N° :		
	A.S.A / Code	Personne mandatée pour représenter le concurrent :		

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence		SIGNATURE	
Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, ainsi que de la réglementation générales des prescriptions générales des courses de côte telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A.		DOPAGE : Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.	
GROUPE	CLASSE	SIGNATURE :	
		Fait à Le 2018	